

EXTRAIT DU

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 15 DECEMBRE 2014 A 20 H 15

Présents à la séance : 27

L'An Deux Mil Quatorze, le 15 DECEMBRE 2014 A 20 H 15

Extrait affiché le :
16 Décembre 2014

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoit, Maire.

9^{ème} séance 2014.

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme LAVAL Christiane, M. PIERRON Joël, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, Mme PANOWENTZEL Marylène, M. ROMARY Fabrice, Mme ANDRE Sophie, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. DEMENGE Abel, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIERE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, Conseillers Municipaux.

Objet : Article L.2122-22 du Code

Général des Collectivités Territoriales :
Décisions prises par le Maire.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BOULANGER Annie	à	Mme VINCENT Marie
M. FOUCAL Olivier	à	Mme DEMAIZIERE Chantal

N°142/2014

Secrétaire de séance : M. DEMENGE Abel.

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Conseil Municipal prend acte des décisions que le Maire a prises par délégation du Conseil :

- n° 28/2014 portant virement d'une dépense imprévue de fonctionnement,
- n° 29, 33, 34, 36, 37, 39/2014 portant attribution de MAPA (Marchés À Procédure Adaptée),
- n° 30 et 38/2014 portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain concernant 20 biens,
- n° 31/2014 portant agrément d'un sous-traitant,
- n° 32/2014 portant attribution des prix du concours 2014 des maisons fleuries,
- n° 35/2014 entérinant le changement de nom du prestataire de l'accueil enfance et prolongeant son contrat jusqu'au 31-3-2015,
- n° 40 à 48/2014 portant révision des différents tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2015.

Les décisions sont affichées en Mairie.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,